

Annonce légale

DATE DE PARUTION 16-09-2022

RÉFÉRENCE 22EJ23835

DÉPARTEMENT DE PARUTION 33

CATÉGORIE FORFAITS CONSTITUTIONS
(obligatoire au 1er Janvier 2021)

SUPPORT Echos-Judiciaires.com



Lien de publication

<https://www.echos-judiciaires.com/annonces-legales/22ej23835/>



EARL BIO 3'R

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

Au capital de 7 500 euros

Siège social : 1 Le Coin

33420 JUGAZAN

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 13 septembre 2022, il a été constitué une société civile dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée régie par les articles 1832 et suivants du Code civil à l'exception de l'article 1844-5; les articles L 324-1 à L 324-11 du Code rural et de la pêche maritime,

Objet : activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du code rural et de la pêche maritime , et notamment l'exploitation et la mise en valeur de toute exploitation viticole en mode biologique, par tout bail de courte ou longue durée, toute convention de mise à disposition de biens loués ou de terres, acquisition de terre à destination agricole en vue de l'exploiter.

Dénomination sociale : EARL BIO 3 'R

Siège social : 1 Le Coin 33420 JUGAZAN

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Apport en numéraire : 7 500 €

Capital social : 7 500 € divisé en 750 parts de 10 € nominal chacune.

Gérance :

. Monsieur Ludovic ROUSSILLON, demeurant 1 Le Coin 33420 JUGAZAN

. Monsieur Pierre ROUSSILLON, demeurant 1 Le Coin 33420 JUGAZAN

. Monsieur Paul ROUSSILLON, demeurant 1 Le Coin 33420 JUGAZAN

La demande d'immatriculation sera requise au Registre du Commerce et des Sociétés tenu près le

Greffe du Tribunal de commerce de Libourne.

Pour avis.

<https://www.echos-judiciaires.com> - Annonce publiée le 16/09/2022